

**AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL**

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine\*.

**Réhabilitation - Ancienne station-service de Mies van der Rohe**

A11-VE-02

Localisation :	201, rue Berlioz, arrondissement de Verdun
Reconnaissance municipale :	Monument historique cité en 2009 Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle L'île des Sœurs
Reconnaissance provinciale :	Aucune
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande de l'arrondissement de Verdun, en raison de la valeur patrimoniale exceptionnelle de l'édifice visé par la demande.

**NATURE DES TRAVAUX**

Le projet consiste à installer des stores pare-soleil sur certaines faces des deux édicules principaux de l'ancienne station-service, qui a été réhabilitée récemment afin d'être utilisée à des fins communautaires par l'arrondissement pour deux clientèles, les aînés et les adolescents.

**HISTORIQUE DES LIEUX<sup>1</sup>**

L'île des Sœurs, d'abord nommée île Saint-Paul, a été concédée en 1664 à trois riches notables français établis à Ville-Marie. Acquisée en partie au fil du temps, l'île devient l'entière propriété des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame en 1769. L'occupation agricole de l'île se poursuit quelques années après sa vente à la Quebec Home and Mortgage Corporation Limited, en 1956. Le développement du réseau routier (autoroutes 10 et Bonaventure) et l'ouverture du pont Champlain en 1962 permettent l'urbanisation de l'île. En 1965, le développement de ce territoire est confirmé par la signature d'un bail emphytéotique entre le propriétaire et l'entreprise Structures Métropolitaines du Canada Limitée, une filiale de la compagnie américaine Metropolitan Structures de Chicago, l'un des principaux clients de l'agence de l'architecte Ludwig Mies van der Rohe (1886-1969). Une équipe pluridisciplinaire est constituée pour l'élaboration d'un plan directeur de l'île des Sœurs, qui prévoit l'aménagement d'une banlieue verte où l'automobile occupe une place

<sup>1</sup>Adapté de : Grand répertoire du patrimoine bâti, Ville de Montréal.

prépondérante. Mies van der Rohe collabore à l'élaboration de ce plan directeur et, dans le cadre de la première phase du projet de développement, conçoit une station-service et trois tours d'habitation en béton et en verre.

La conception de cette station-service, construite pour la compagnie Imperial Oil Limited (Esso), est confiée à l'agence de Mies van der Rohe assistée de Paul H. Lapointe, un architecte montréalais. La station-service est érigée entre 1967 et 1968. Le projet intègre à l'origine du mobilier et des pompes à essence dessinés par l'agence de Mies van der Rohe, qui ont été remplacées par un modèle standard en 1975. En 1990, l'ancien édicule d'accueil est modifié avec l'ajout de cloisons intérieures et un lave-auto y est aménagé en 1996. La station-service est fermée en décembre 2008. La Ville de Montréal cite la propriété à titre de monument historique en 2009. D'importants travaux de réhabilitation sont entrepris pour conserver la valeur patrimoniale du bâtiment tout en l'adaptant à des usages communautaires. La vocation du troisième édicule, anciennement consacré au paiement de l'essence, n'est pas encore déterminée. On envisage d'en faire une vitrine exposant les faits saillants de la carrière de Mies van der Rohe et le projet de l'île des Sœurs.

---

## ANALYSE DU PROJET

Le CPM a reçu les représentants de l'arrondissement de Verdun, accompagnés de Liette Charland, de la Direction de l'expertise en patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal et d'Éric Gauthier de la firme FABG, architecte du projet, lors de sa réunion du 12 décembre 2011. L'arrondissement sollicite l'avis du CPM quant à un élément spécifique de l'aménagement intérieur des deux principaux édicules de l'ancienne station-service. Ceux-ci sont constitués d'importantes superficies de verre très transparent (le type de verre utilisé lors de la construction de la station-service différant fortement de celui qui est utilisé aujourd'hui), et reçoivent tous deux les rayons lumineux obliques (le matin pour un bâtiment et à la fin de la journée pour l'autre). Leur utilisation requiert donc un dispositif permettant de contrer l'éblouissement. À l'origine, il avait été envisagé d'utiliser des rideaux opaques. M. Gauthier a par la suite consulté à ce sujet M<sup>me</sup> Phyllis Lambert, spécialiste reconnue de la pratique architecturale de Ludwig Mies van der Rohe. Celle-ci l'a informé que des rideaux seraient en contradiction avec la pratique architecturale de Mies durant sa période dite américaine. L'alternative envisagée est l'installation de stores pare-soleil spécialement conçus pour réfléchir les rayons lumineux tout en conservant une certaine vue vers l'extérieur. Ces stores auraient pour avantage d'être dissimulés complètement dans l'épaisseur de la poutre, également noire, lorsqu'ils ne seraient pas utilisés. Mus par un système électrique, ils seraient attachés les uns aux autres de manière à être fermés tous en même temps sur une même face d'un bâtiment. Comme l'objectif est de conserver une transparence maximale des bâtiments le plus souvent possible, ces stores seraient soit complètement ouverts ou complètement fermés. Ainsi, la fermeture ne serait privilégiée que lorsque nécessaire. La couleur noire a été retenue parce qu'elle est, avec le blanc, la seule couleur compatible avec les couleurs du bâtiment, tout en étant moins éblouissante et moins visible de l'extérieur durant le jour. Comme ces stores sont offerts en plusieurs coloris et combinaisons de couleurs sur les deux faces, le blanc pourrait être utilisé à l'intérieur dans le cas de la « maison des aînés » où le mur qui nécessite un store étant très long, la vue d'imposantes superficies noires pourrait être inconfortable. Cette combinaison intéressante fera l'objet de tests et, si ceux-ci sont concluants, elle serait adoptée.

Les membres du CPM estiment comme les requérants que la réhabilitation de ce bâtiment requiert des solutions novatrices pour favoriser leur usage sans compromettre la qualité architecturale qui contribue à la valeur patrimoniale exceptionnelle du lieu. Ils apprécient la recherche réalisée et sont d'accord avec les propositions retenues.

---

## AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis favorable à l'installation de stores pare-soleil selon l'ensemble des spécifications proposées par l'arrondissement, qui sont de :

- limiter leur installation sur les façades où ils sont absolument requis;
- relier ensemble tous les stores d'une même face d'un bâtiment afin qu'ils soient complètement fermés ou complètement ouverts;
- utiliser la couleur noire.

Ils recommandent que des tests soient réalisés pour évaluer la possibilité de recourir à la combinaison de couleur noire à l'extérieur et claire à l'intérieur là où c'est pertinent.

La présidente,

### **Original signé**

Marie Lessard  
Le 21 décembre 2011.